

cette lettre que le gouvernement approuve par la présente la proposition en question et considère qu'il est de l'intérêt de la colonisation de faire l'arrangement projeté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

WM. SMITHE, *commissaire en chef des terres et des travaux publics.*

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ESQUIMALT ET NANAÏMO,
VICTORIA, C. B., 3 juin 1884.

MONSIEUR, — Je suis chargé de vous écrire de la part de la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo et de vous demander d'accorder à la compagnie la permission de réserver certaines portions de terres pour emplacements de villes le long de la ligne projetée du chemin de fer.

Aussi la permission de vendre les terres ainsi réservées pour emplacements de villes, en lots, à un prix qui sera fixé par la compagnie, ainsi que la réserve Newcastle près de Nanaïmo (laquelle n'est pas une réserve ou établissement des sauvages ni une réserve pour des fins militaires ou de marine).

Le gouvernement provincial accordera les lettres patentes des terres ainsi vendues en la manière ordinaire, et l'argent en provenant sera appliqué suivant que le prescrit l'article (f) de la convention ratifiée par "l'acte concernant le chemin de fer de l'île, le bassin de radoub et les terres du chemin de fer de la province, 1884."

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre cette question au gouvernement fédéral, aussitôt que vous le pourrez commodément, pour qu'on obtienne l'autorisation nécessaire et faire les arrangements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

CHAS. E. POOLEY, *secrétaire pro tem.*

de la compagnie de chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo.

A l'hon. ministre des chemins de fer et canaux, etc., etc., etc.

OTTAWA, 21 janvier 1885.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de renvoyer à votre département, que cela concerne, deux lettres du 29 du mois dernier et du 8 courant respectivement de l'honorable J. Trutch, agent du Canada dans la Colombie-Britannique, transmettant des copies de lettres que lui a envoyées l'honorable Wm. Smith, commissaire en chef des terres et des travaux publics, dans lesquels il est demandé qu'on accorde des lettres patentes aux personnes possédant par préemption certaines terres spécialement décrites situées dans la zone du chemin de fer sur l'île de Vancouver.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

A. P. BRADLEY, *secrétaire.*

A. M. A. M. BURGESS, sous-ministre de l'intérieur.

VICTORIA, C. B., 8 janvier 1885.

MONSIEUR, — Relativement à ma lettre du 27 novembre dernier, soumettant à votre considération une lettre de l'honorable M. Smith, commissaire en chef des terres et des travaux publics, demandant que le gouvernement fédéral accorde des lettres patentes aux personnes possédant par préemption certaines terres situées dans la zone du chemin de fer sur l'île Vancouver, que cette lettre décrit d'une manière spéciale, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli la copie d'une lettre que M. Smith m'a envoyée aujourd'hui, en même temps que la liste ci-incluse d'autres terres possédées par préemption dans la zone du chemin de fer sur l'île Vancouver. M. Smith demande que le gouvernement fédéral accorde aussi des lettres patentes pour ces terres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRURCH.

A l'hon. ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa, Canada.